



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

MRC DE THÉRÈSE-DE BLAINVILLE ASSEMBLÉE STATUTAIRE DU 9 JUILLET 2014

À l'assemblée statutaire du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le mercredi 9 juillet 2014 à 9h00, sont présents les représentants de chacune des municipalités suivantes:

Monsieur Richard Perreault, Maire	Ville de Blainville
Madame Marlene Cordato, Mairesse	Ville de Boisbriand
Monsieur Denis Poirier, Conseiller	Ville de Bois-des-Filion
Monsieur Ramez Ayoub, Maire	Ville de Lorraine
Madame Madeleine Leduc, Mairesse	Ville de Rosemère
Monsieur Normand Toupin, Maire suppléant	Ville de Sainte-Thérèse
Monsieur Guy Charbonneau, Maire	Ville de Sainte-Anne-des-Plaines

formant quorum sous la présidence de monsieur le préfet Paul Larocque, Maire de la Ville de Bois-des-Filion.

Sont également présents :

Monsieur Kamal El-Batal, directeur général MRC de Thérèse-De Blainville

2014-07-095

OBJET : Ouverture et suspension de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

QUE l'assemblée statutaire du mercredi 9 juillet 2014 soit et est ouverte et suspendue, afin de permettre aux membres du conseil de terminer l'agenda du comité plénier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Après avoir terminé les discussions pour le comité plénier, les maires reprennent les délibérations quant à la présente réunion, suite à sa réouverture par monsieur le préfet.

2014-07-096

OBJET: Adoption – Ordre du jour

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère
appuyé par Monsieur Richard Perreault
Maire Ville de Blainville

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance, tel que reproduit.

1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. APPROBATION ET SUIVI DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 JUIN 2014
4. GESTION ADMINISTRATIVE, FINANCIÈRE ET DU PERSONNEL
 - 4.1. Dépôt - Liste de la correspondance au 9 juillet 2014
 - 4.2. Résolution – Adoption des comptes payés et à payer du 19 juin au 9 juillet 2014
 - 4.3. Dépôt – Rapport d'activité du personnel – Juin 2014
 - 4.4. Résolution – Élection du préfet suppléant
 - 4.5. Résolution – Nomination du 3^{ème} membre du CA de la MRC
5. AMÉNAGEMENT, GESTION DES COURS D'EAU, ENVIRONNEMENT ET RÉNOVATION DOMICILIAIRE
 - 5.1. Résolution - Demande d'émission de certificat de conformité



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

- i) Blainville : 1418-69
 - ii) Sainte-Anne-des-Plaines : 860-45 et 860-46
6. **SÉCURITÉ INCENDIE/SÉCURITÉ CIVILE**
6.1. **Résolution** –Entente inter municipale relative à l'échange de services en matière de la protection contre l'incendie entre les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville
7. **DEMANDE D'APPUI**
7.1. **Résolution** – Appui à Odyscène – Demande de subvention pour le maintien d'actif du Théâtre Lionel-Groulx
8. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-097

OBJET: Adoption et suivi – Procès-verbal de la séance ordinaire du 18 juin 2014

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
appuyé par Madame Madeleine Leduc
Mairesse de Rosemère

QUE le procès-verbal de la séance du conseil tenue par les membres du conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville, le 18 juin 2014, soit et est adopté tel qu'il a été modifié.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt de la liste de la correspondance au 9 juillet 2014

La liste de la correspondance « MRC de Thérèse-De Blainville - Séance du 9 juillet 2014 » est déposée aux membres du conseil et versée aux archives de la MRC de Thérèse-De Blainville.

2014-07-098

OBJET: Adoption des comptes payés et à payer du 19 juin au 9 juillet 2014

Il est proposé par Monsieur Normand Toupin
Maire suppléant Ville de Sainte-Thérèse
appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les comptes payés et à payer, acceptés par les membres du conseil pour la période du 29 mai au 18 juin 2014 inclusivement, répartis comme suit : 26 194.89 \$ payés et 31 706.56 \$ à payer pour un grand total de 57 901.45 \$ soient et sont approuvés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

OBJET: Dépôt du rapport d'activité du personnel – Juin 2014

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose, pour information aux membres du conseil, les rapports d'activités pour le mois de juin 2014 du Directeur général et Secrétaire-trésorier.

2014-07-099

OBJET: Élection du préfet-suppléant

Conformément à l'article 210.26 de la *Loi sur l'organisation territoriale municipale* (LOTM), le secrétaire-trésorier déclare la séance ouverte et, agissant à titre de président d'élection, demande des candidatures pour le poste de préfet-suppléant.



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Il est proposé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine
appuyé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère

QUE M. Guy Charbonneau soit mis en nomination au poste de préfet-suppléant.

Une seule candidature est déposée, soit celle de M. Guy Charbonneau, maire de la Ville de Sainte-Anne-des-Plaines. Le président d'élection demande à M. Guy Charbonneau s'il accepte la mise en nomination au poste de préfet-suppléant. M. Guy Charbonneau accepte la nomination. En conséquence, le président d'élection déclare M. Guy Charbonneau élu au poste de préfet-suppléant de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de huit (8) mois, tel que décrété par la résolution 82-5, lequel en l'absence du préfet ou pendant que la charge est vacante remplira les fonctions de ce dernier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-100

OBJET: Nomination d'un troisième membre au niveau du CA de la MRC

ATTENDU QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville a constitué en 1983 un Comité administratif (CA) composé de trois membres nommés par résolution, soit le préfet, le préfet-suppléant et un autre membre du conseil;

ATTENDU QU'un troisième membre doit être nommé;

ATTENDU QU'il est proposé que madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, soit mise en candidature au poste de membre du Comité administratif de la MRC;

ATTENDU QU'aucune autre candidature n'est déposée;

Il est proposé par Monsieur Richard Perreault
 Maire Ville de Blainville
appuyé par Madame Marlene Cordato
 Mairesse Ville de Boisbriand

QUE madame Madeleine Leduc, mairesse de la Ville de Rosemère, soit et est nommée membre du Comité administratif de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un mandat de huit (8) mois.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-101

**OBJET : Amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de
Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines**

ATTENDU que les Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines ont présenté une demande d'amendement à leur réglementation d'urbanisme, soient les règlements : Blainville : 1418-69, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-45, 860-46 pour étude et approbation de la MRC de Thérèse-De Blainville;

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit dans les 120 jours de la transmission des règlements, les examiner et vérifier la conformité des règlements aux objectifs du schéma d'aménagement et aux dispositions du document complémentaire;

ATTENDU que les modifications apportées par les présents règlements sont :



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

Blainville
1418-69

ZONAGE : Règlement modifiant le Règlement de zonage 1418, de façon à :

- **PERMETTRE** à l'intérieur de la zone I-575, la classe « C9-05 Entrepreneurs »;
- **REEMPLACER**, à son Annexe « B », du Tableau des spécifications applicables à la zone I-575, par celui joint au présent règlement comme ANNEXE « A » pour en faire partie intégrante.

Sainte-Anne-des-Plaines
860-45

ZONAGE : Règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage 860, de façon à :

- **ANNULER**, l'article 530 du chapitre 6 et le remplacer par un nouvel article sur les dispositions relatives aux présentoirs servant à l'étalage extérieur;
- **MODIFIER** l'article 531 du chapitre 6 concernant l'implantation des présentoirs;
- **ANNULER** l'article 532 du chapitre 6 et le remplacer par un nouveau concernant la hauteur et la superficie des présentoirs;
- **ANNULER ET REMPLACER** l'item 4) de l'article 279 du chapitre 5 afin d'autoriser un seul usage complémentaire, en plus d'un logement intergénérationnel ou d'un logement accessoire, par usage principal;
- **MODIFIER** la grille des usages et normes de la zone C103 de manière à interdire le commerce de bois.

Sainte-Anne-des-Plaines
860-46

ZONAGE : Règlement a pour but de modifier le Règlement de zonage 860, de façon à :

- **MODIFIER** les limites de la « ZONE PUBLIC » P600 pour agrandir la zone « AIRE NATURELLE » N602.

Il est proposé par

Madame Madeleine Leduc
Mairesse Ville de Rosemère

appuyé par

Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

QUE les amendements à la réglementation d'urbanisme des Municipalités de Blainville et Sainte-Anne-des-Plaines, soient les règlements : Blainville : 1418-69, Sainte-Anne-des-Plaines : 860-45, 860-46 soient et sont réputés conformes aux objectifs du schéma d'aménagement de la MRC de Thérèse-De Blainville et aux dispositions de son document complémentaire.

QUE le directeur général soit et est autorisé à émettre un certificat de conformité à l'égard de ces règlements.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
ou annotation

2014-07-102

OBJET : Entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de la protection contre l'incendie entre les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville

ATTENDU l'entente intermunicipale conclut entre les villes de la MRC en octobre 2012 et ce dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques (ci-après SCR);

ATTENDU l'adoption de ladite entente par les résolutions ci-après :

Blainville :	2012-11-1118 adoptée le 13 novembre 2012
Boisbriand :	2012-11-591 adoptée le 6 novembre 2012
Bois-des-Filion :	2012-11-416 adoptée le 12 novembre 2012
Rosemère :	2012-12-523 adoptée le 10 décembre 2012
Lorraine :	2013-01-15 adoptée le 8 janvier 2013
Sainte-Anne-des-Plaines :	2012-11-403 adoptée le 13 novembre 2012
Sainte-Thérèse :	2012-613 adoptée le 3 décembre 2012

ATTENDU QUE l'entente n'a pas circulé en vue de recueillir les signatures des sept villes et dans cette situation, le terme « renouvellement » de l'entente ne peut pas convenir;

ATTENDU QUE l'entente n'a jamais été mise en application depuis octobre 2012;

ATTENDU la volonté des villes de la MRC de Thérèse-De Blainville de conclure une entente intermunicipale dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de couverture de risques;

ATTENDU le contexte actuel qui prévaut pour la facturation au sein de l'Entraide des Basses-Laurentides;

ATTENDU la recommandation formulée par le comité technique en incendie et éndossée par le comité de sécurité en incendie à l'effet d'apporter un ajout comme révision à certaines sections de l'entente (texte souligné)

CONSIDÉRANT que les villes intervenant aux présentes désirent convenir d'une entente d'échange de services en matière de protection contre l'incendie dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC de Thérèse-De Blainville afin de s'assurer le concours du service de sécurité incendie des autres municipalités lors de l'appel initial d'un incendie catégorisé, de même que pour tout renfort à l'appel initial;

Page 3

Municipalité demanderesse : municipalité qui requiert l'intervention du service de sécurité incendie de l'autre municipalité lors de l'appel initial d'un incendie catégorisé, de même que pour tout renfort à l'appel initial, dans le cadre du schéma de couverture de risques de la MRC de Thérèse-De Blainville;

Page 4

4.2 Chaque service de sécurité incendie dépêche pour l'appel initial d'un incendie catégorisé, de même que pour tout renfort à l'appel initial, une autopompe et une équipe de pompiers;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Thérèse-de-Blainville

ATTENDU QUE la révision vise surtout à éviter des disparités qui risquent de survenir au moment de la facturation et lors des interventions conjointes impliquant la MRC pour l'appel initial, puis l'Entraide en renfort;

Il est proposé par Monsieur Guy Charbonneau
 Maire Ville de Sainte-Anne-des-Plaines
 appuyé par Monsieur Normand Toupin
 Maire suppléant Ville de Sainte-Thérèse

QUE le conseil de la MRC conclut une entente intermunicipale relative à l'échange de services en matière de protection contre l'incendie entre les villes de la MRC de Thérèse-De Blainville pour un terme de dix-huit mois (18 mois) comme le stipule l'article 13.1 de ladite entente en incluant la révision aux sections identifiées;

QUE le directeur général fasse circuler l'entente en vue de recueillir les signatures requises des sept villes de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2014-07-103

**OBJET : Appui à Odyscène – Demande de subvention pour le maintien d'actif
 du Théâtre Lionel-Groulx**

ATTENDU QU'il existe un manque d'équipements culturels dans la MRC de Thérèse-De Blainville suite à la croissance démographique soutenue qui a marqué son développement au cours des dernières décennies;

ATTENDU QUE le Théâtre Lionel-Groulx est la salle de spectacle majeure reconnue par le Ministère de la Culture et des Communications dans la MRC Thérèse-De Blainville;

ATTENDU QU'Odyscène, le diffuseur régional reconnu par le Ministère de la Culture et des Communications et la MRC Thérèse-De Blainville, est le maître d'œuvre du projet;

ATTENDU QU'Odyscène a déposé une demande de subvention de 1 329 900 \$ au Ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du *Programme d'aide aux immobilisations*;

Il est proposé par Madame Madeleine Leduc
 Mairesse Ville de Rosemère
 appuyé par Monsieur Ramez Ayoub
 Maire Ville de Lorraine

QUE le conseil de la MRC de Thérèse-De Blainville appuie Odyscène dans ses démarches de recherche de subventions auprès du Ministère de la Culture et des Communications.

QUE copie de la présente soit transmise à madame Hélène David, Ministre de la Culture et des Communications.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



**Procès-verbaux du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Thérèse-de-Blainville**

N° de résolution
2014-07-104

OBJET: Levée de l'assemblée

Il est proposé par Monsieur Denis Poirier
Conseiller Ville de Bois-des-Filion
Appuyé par Madame Marlene Cordato
Mairesse Ville de Boisbriand

DE lever la présente réunion à 9 :05 heures

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ



Paul Larocque, Préfet

Kamal El-Batal, Directeur général
et Secrétaire-trésorier

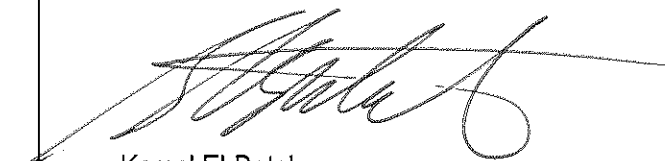
9 juillet 2014

Certificat de disponibilité de fonds :

Je, soussigné Kamal El-Batal, directeur général, certifie par la présente que la MRC de Thérèse-De Blainville dispose des crédits suffisants pour défrayer le coût des dépenses décrétées aux termes des résolutions 2014-07-095 à 2014-07-104 lesquelles ont été adoptées à l'assemblée tenue le 9 juillet 2014.

Émis le 9 juillet 2014 conformément aux dispositions de l'article 961 du Code municipal.

Le procès-verbal est sujet à l'approbation du conseil lors de leur prochaine séance.



Kamal El-Batal,
Directeur général et Secrétaire-trésorier